



Dégat des eaux, préavis de départ en cours, agence assez inactive

Par **kegilko**, le **06/08/2013** à **13:05**

Bonjour =)

Je me remet à ce forum et à vos avis concernant un problème que je rencontre.

Je suis en collocation avec soeur et depuis debut juin nous avons eu des dégats des eaux (fissure dans ma chambre par laquelle tombe des gouttes parfois). Suite à cela nous avons prévenu notre assurance et l'agence :

L'assurance => il nous faut compléter le dégat des eaux avec le locataire au dessus avant de l'envoyer

Le locataire étant introuvable (malgrès de nombreux postits collés sur sa porte depuis l'temps). J'en ai donc informé l'agence qui représente le propriétaire directement. Je leur ai donc laissé un exemplaire du formulaire des dégats des eaux pour qu'ils puissent le faire compléter par la mère du locataire du dessus.

Un technicien est passé (~1,2 semaines après) et à fait le tour de l'immeuble (sans passer dans ma chambre pour voir l'étendu des dégats, bon je ne sais pas si c'est normal ou pas). Et début du mois dernier, inquiet de ne pas avoir plus de nouvelle (et plus de gouttes par contre..), j'appelle l'agence qui m'explique grossomodo qu'ils ont perdu mon constat. Bon, du coup je leur ai envoyé un recommandé avec cette fois ci 3 constats de dégats car des dégats sont aussi apparus dans le couloir et le placard (donc un constat par "piece" en comptant ma chambre).

Comme l'état de l'appart est assez limite (vieux appart d'une petite ruelle marseillaise) et que l'agence à un temps de réaction assez inquiétant nous avons également envoyé peu avant le recommandé des constats notre pré-avis de départ.

Donc pour résumer, nous avons 3 plafonds détériorés. Le recommandé faisant état de ces dégradations a été envoyé après le préavis de départ (~quelques jours). Du coup j'ai peur qu'on rencontre des problèmes si rien ne bouge d'ici notre départ...

Que devrions nous faire de plus ? si rien ne bouge cela va-t'il poser problème lors de notre départ ?

Et ce qui m'inquiète aussi, un dégat des eaux doit être à priori (source: notre père ^^) signalé à l'assurance dans les 48h. Et la ça traîne depuis X temps, deux appels passé à l'assurances se sont soldés par un "il nous faut un constat des eaux remplis par les deux locataires". Donc

pareil à ce niveau-là je risque d'avoir des problèmes aussi non ?

Bon, il y a pas mal de texte et la situation n'est pas simple (pas pour moi en tout cas..), merci d'avoir lu jusqu'au bout et un grand merci d'avance pour vos aides et vos avis!

Par **Johanna Sroussi**, le **11/08/2013** à **12:30**

Bonjour,

Avez-vous du nouveau pour actualiser une éventuelle réponse?

Par **kegilko**, le **11/08/2013** à **19:31**

Bonjour =)

Rien de neuf non, sur un autre forum on m'a conseillé d'envoyer un recommandé au voisin du dessus également. Mais pour le moment c'est la seule info que j'ai pu obtenir.

Du coup, je ne sais pas trop à quoi je m'expose si l'état des lieux se fait et comment sera pris en compte les dégâts des plafonds, et des murs qui se sont imbibés d'eau.

Et l'agence ne m'a toujours pas rappelé, je désespère :/